

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 46

Artikel: Qui commande, paie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. J. J. J. et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.

GRAND-ST-JEAN, 26 - LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

„PUBLICITAS“

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;

six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 15 novembre 1919. — Onna balla pararda (Marc à Louis). — Les empaillés (Jeanne F.). — Qui commande, paie. — Les amis de la Liberté! suite (L. Mogeon). — Qui veut des tuyaux (Octave D.). — La dzenelhie ao syndico (A. R.). — Feuilleton : La Fée aux Miettes, par Charles Nodier. — Boutades.

ONNA BALLA PARARDA

QUINNA balla fita lài a z'u pè Lozena demein-dze passà ! L'ètai po lè médaille. Ti lè sordà que l'ant d'u modà po lè frontière tandu que lài avai ellia granta guerra l'ant fé 'na pararda que l'a dourà quas-onn'hàora de teimps. Clli que n'a pas vu cein n'a rein vu. M'imameint que dâi dzein m'ant racontâ que la granta pararda que l'ant fé pè Paris et que lè z'armée l'ant passâ dèso clli l'Arc de Triomphe, ellia pararda pouève pas pidâ avoué ellia de Lozena. Faillâi vère !

Po coumeinci l'è vegnâi lè dragon à tsevu montâ su lau pique et que sè tegnant asse râi et asse drâ qu'on tsâno. Ne sé pas, ma ie crâio que po sè teni asse bin, l'ant d'u bin s'exerçi dessu lo tsevatet à ressi lo bou. Et pu aprî lè gendarme. Po elliau z'ique l'è dâi tot crâno. Et pu aligni ! Ne vo dio que cein. Ti lè bourion étant à la mîma hiautiau et terî à cordî. Quand martsivan fasant *cla, cla, cla, cla* avoué lè pf et pas on pas pe grand qu'on autro. Mon vesin que l'ètai dè cote mè m'a assurâ que porrant fère lo tor dau monde sein medzî ni bâire. N'ein faré pas atant que leu : la martse mè bâille la sâi ! Et pu on a vu lè tot vilhio de la vilhie, dâi z'homme que l'ant fé lo Sonderbon ein quarante-sat (n'ein reste pas dâi mouf), pu elliau de cinquante-sat, et de septanta, que l'ètant dau teimps de Dâofor et de Herzogue. L'è cein qu'ètant dâi généraux, pauvr'ami ! M'a fé pllièzi de vère elliau vilhio et lau z'è bramâ : « Respect ! »

Et dâi damuzalle ! Ein avai assebin. Et gra-chauze que l'ètant. Lè zène l'ètant vetyâ quemet lè z'autre dzein, dâi z'autre que l'avant lè z'haillon dâi Vaudoise, avoué lo gredon tant qu'on bocon dèso dâi dzenâo, vè et blianc et on bounet quemet clli de nòutrè rière-mère-grand. L'ètant galèze quemet tot. Lài avai dza grand teimps que l'avant passâ que lè guegnîvo adî quand ma fenna m'a tsampâ on bocon po mè fère vouâiti dâi biau monsu tot nâi.

Clliau monsu l'ètai lè z'autorità, avoué lo du, la zaqua à lama et lè grante tsausse. N'allâvant pas mau au pas assebin, ma tot parâi pas quemet lè gendarme. Dèvant leu lài avai on hussie, à cein que m'ant de que l'avai met onna granta roulière bliantse et rodze avoué dâi mandze quemet lè robe de ministre. L'ètai fié qu'on diablo dèso sè biau z'haillon. I'è vu assebin lo colonet Bornand que l'è adî on tot crâno ! Respect !

Ma faliâi vère lè musique quemet l'ant bin djuvâ ! M'imameint quand l'ant saillâ lè drapeau lè z'ant fête djuvî, duve sociètà ein on iâdzo, ma pas enseimblo, on bocon à la chacoza (se-cousse) : C'est, c'est, un, un, mo, mo, ment, ment, bien, bien, so, so, len, len, nel, nel ! que

met quaucon que quequellhie ! Faillâi ouère que l'ètai biau, l'è rein de dere.

Dn cein ti lè sordâ avoué lau z'officié : simplio sordâ, calonné, lo génie, lè carabinié, tot lo diablîe et son train que, ma fâi, se lài avai z'u dâi bochewouisky perquie lài sarant pas restâ grand teimps.

Po fini dâi dame que vant lavâ la buïa, et pu dâi z'homme que l'avant met on brassâ adî bré. I'è vu assebin dein lè carabinié lo capitaine F. Clli z'ique avoué sè carabinié lau z'arâi de de chautâ dessu dâi deint d'ertsè que l'arant fé, tant l'amavânt. M'imameint que lè dzein racontant que quand la guerra l'è vegnâite, Gueliaume ne savâi pas se dèvéssâi passâ pè la Belgique à bin pè la Suisse. Son maître-volet que s'appelâve *Bête-mann haut le vègue* lài desâi de passâ pè la Suisse. Ma Gueliaume que n'ètai pas tot fou tot parâi lài dit dinse :

— Est-tè adî F. que coumande lè carabinié pè Lozena ?

— Oi !

— Eh bin ! lài a rein à fère ! Faut passâ pè la Belgique.

Ah ! la balla fita et la balla pararda !

MARC A LOUIS du Conteur.

Le bon moyen. — Il paraît qu'il circule en ce moment une certaine quantité de pièces fausses de un et deux francs :

— Il faudrait, cependant dit quelqu'un, trouver le moyen de les reconnaître.

— Le moyen ? Ah ! il est bien simple. Vous commencez par recevoir toutes celles que l'on vous passe ; puis vous faites des achats et vous payez avec.

— Eh bien !

— Celles que l'on vous refusera seront mauvaises.

L'esprit bon. — Un trait charmant de Lamartine raconté par Blaze de Bury.

Reconduisant un hôte un soir d'hiver, il s'aperçoit sur le palier qu'il fait très froid et que son visiteur, — un pauvre diable de confrère en Apollon, — n'a pas de paletot. Il le rappelle à grande hâte :

— Monsieur ! Monsieur !

L'autre monte.

Un manteau, celui de Lamartine, pendait au ratelier de l'antichambre. Lamartine le décroche, le jette sur les épaules du visiteur et, fermant la porte au verrou, lui crie du dedans :

— Vous alliez oublier votre manteau.

LES EMPAILLÉS

SAMEDI dernier, devant le palais de Rumine. Un trio de bambins est à la porte, n'osant entrer. A eux trois, un garçonnet et ses sœurs, ils ont à peine vingt ans. Ce ne sont pas des enfants de millionnaires, loin de là. Leurs frimousses respirent la gentillesse plus que les régulières ablutions. Mais ils ont dans leurs yeux limpides quelque chose d'attirant qui fait s'arrêter une jeune personne.

— Vous voudriez visiter les musées ? leur demande-t-elle ; mais les enfants n'y sont pas admis tout seuls. N'avez-vous personne chez vous qui puisse vous accompagner ?

— Oh ! oui, on a notre grande sœur.

— Quel âge a-t-elle ?

— Elle a treize ans !

— Eh ! bien, en attendant qu'elle grandisse encore, nous allons entrer tous les quatre.

Ravis, les trois emboîtent le pas à celle qu'ils envisagent assurément comme une bonne fée.

— Nous irons voir les animaux empaillés, dit la jeune personne.

— Oui, oui, les empaillés !

Seulement il ne faudra toucher à rien. Vous surveillerez votre petite sœur.

— Elle touchera pas, répond le garçon, en esquissant du geste une mornifle ; autrement on y f... !

Les voilà qui pénètrent au Musée de zoologie, les aînés tenant entre eux la cadette, chacun d'une main. Devant toutes les vitrines, cris d'admiration et questions multiples. Des préparations anatomiques en celluloïde dans des bocaux, représentant la formation de l'être humain, intriguent le garçonnet :

— Hé ! des singes, des singes !

— Non, dit la moins petite des sœurs, c'est des bébés !

Plus loin :

— Madame, voyez, la lionne à Jeannet !

— ?

— Oui, c'est la lionne à Jeannet, on l'a assez vue quand on était à Bex ; elle a mangé une petite dame qui entrâit dans sa cage, alors on l'a tuée... Et là-bas, madame, cette grosse bête ?

— C'est un porc sauvage, un sanglier. Sa chair se mange.

— Dites, madame, c'est les messieurs de l'Université qui l'ont mangée ? Ils mangent toute la viande des empaillés ? Alors, est-ce pas, ils ont aussi mangé la viande de la lionne à Jeannet ? Ben, alors, ils en ont eu de la viande !

— Madame est-ce qu'on s'en va déjà ?

— Oui, on va fermer ; le gardien sonne. Mais vous reviendrez une autre fois. Demeurez-vous loin d'ici ?

— Oh ! non, on reste au n° 8... , Madame, dites, le musée des gens, où c'est ?

— Comment ! le musée des gens ?

— Oui, là où sont les personnes empaillées.

— Mais, les personnes, on ne les empaillait pas.

— Alors pourquoi qu'on leur z'y dit : « Allez vous faire empailler ! »

JEANNE F.

QUI COMMANDE, PAIE

LA paroisse de Morrens vient de célébrer la restauration de l'église historique où Davvel fut baptisé. A l'issue de l'office de consécration, des groupes stationnent devant l'édifice, contemplant les façades remises à neuf.

— Tout de même, fait quelqu'un, tout ça va coûter gros.

— Bien sûr, répond un voisin ; mais n'avez-vous pas entendu notre brave pasteur dans son sermon : « C'est le bon Dieu, a-t-il dit, qui a

inspiré les plans, c'est lui qui a guidé l'architecte, les entrepreneurs, les ouvriers, et a mené les travaux jusqu'au bout. » Eh ! bien, puisqu'il a voulu tout faire, à lui de s'arranger pour les frais.

LES AMIS DE LA LIBERTÉ 1

IV

Après avoir obtenu que les séances de l'Assemblée provisoire seraient publiques, les Amis de la liberté poursuivirent leurs travaux dans le temple de St-Laurent. Le comité de police et de surveillance générale s'était plaint au comité magistral de Lausanne de ce que quelques-uns des membres de cette société avaient eu une conduite répréhensible lors des opérations des assemblées primaires. Il faut croire que le comité magistral (en l'espèce la Municipalité) ne tenait guère à mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce, car elle décline purement et simplement la mission qu'on veut lui confier. Ce sont les bureaux des assemblées primaires qui pourront intervenir utilement.

Voyons un peu maintenant ce que faisaient les Amis dans leurs séances, — d'après leur *Bulletin*.

Le 9 mars on entend un long discours du citoyen Bourillon, qui expose les abus dont le peuple était victime par le fait du paiement des droits seigneuriaux. Il paraît qu'il y eut une vague d'ennui dans l'assemblée, mais on « pardonna » à l'orateur, vu le sujet qu'il avait traité. Dans une séance subséquente, Bourillon protesta contre les mauvais compliments qu'on lui a fait publiquement, et, pour lui faire plaisir, l'assemblée déclare qu'il n'a ennuyé aucun de ses membres !

Nous avons vu déjà l'instabilité — réglementaire du reste — des cadres. De nouveau, le personnel directeur va changer. Avant de le laisser partir, le citoyen Mourer dit que l'on doit « jeter quelques fleurs sur la triste fin du Comité de réunion et se montrer indulgent pour les quinze jours de son règne, en faveur du bien qu'il a fait et de celui qu'il aurait pu faire. »

« Une chose, citoyens, a lieu de me surprendre ; c'est la manière dont a fini ce comité : la froideur de la mort s'est emparée de ses membres, ils se sont dispersés comme les ouvriers de la Tour de Babel ; ils n'ont rendu aucun compte, et cependant ils vous en devaient un, d'après l'article IX du plan d'organisation, qui porte que le comité devra rendre compte de ses opérations dans l'Assemblée des Amis de la liberté. »

Valier relève le gant : il dit tout ce que l'on doit « à la première sentinelle de la liberté vaudoise ». Mourer réplique : « Je n'ai point cherché à rapetisser les travaux du Comité de réunion ; j'ai dit, au contraire, qu'il a fait du bien, mais qu'il n'a rien fait dans les quinze derniers jours de son règne, et cela est vrai. Reymond intervient, lui le bouillant, pour calmer les esprits, et il fait remarquer que le Comité de réunion est en tout cas le créateur de la Société des Amis de la liberté, et qu'il est injuste de l'accuser d'avoir moins travaillé les derniers jours de son existence, puisque les assemblées primaires convoquées étaient la suite naturelle de l'action révolutionnaire. Sur quoi, on nomme un nouveau comité, composé de Bolomey, Archinard, père, Battier, Glaire, Duvoisin, Campart, Falconnier, Vulliamoz, ci-devant étudiant, et Borgeaud, père.

Ainsi donc, pas de guillotine comme sous la grande Révolution française. Les différends entre chefs des patriotes avancés se liquident par une simple démission. Et l'on reprenait la marche sur nouveaux frais. Et les balais neufs fonctionnaient. Puis, une acclamie se produi-

sait, l'effort s'adouçissait, à telles enseignes que le 24 mars, « le président Boiset se demande si, vu le peu d'assiduités aux séances, il ne conviendrait pas de les suspendre. » Les déclamations politiques, forcément monotones, quand ce n'est plus une « première », font le vide dans les tribunes. Alors, on s'avise, je ne dirai pas d'un stratagème, ce serait peu poli, mais d'une idée ingénieuse : délasser les assistants tout en les instruisant.

Vullyamoz demande que l'on fasse des « lectures piquantes » et que l'on chante des hymnes à la liberté. Pour cela, il faut un chœur mixte.

Le professeur François, lui, croit que les séances sont trop nombreuses ; les travaux de la campagne sollicitent les bras. En outre, — et remarquez bien que les Amis y avaient tout d'abord songé pour l'Assemblée provisoire — il faudrait rendre les séances publiques et y inviter les « aristocrates » qui, peut-être, y viendraient, ne fût-ce que par curiosité. Alors, ils cesseraient de « nous calomnier ». Et puis, il voudrait que le temple fût rendu à sa simplicité.

(Il faut dire ici que l'une des grandes originalités des séances des Amis consistait en ceci, c'est qu'ils avaient placé dans le temple des attributs républicains, entre autres une statue de la liberté et un buste de Guillaume-Tell).

Une telle proposition fit bondir Reymond :

« Quoi ! L'effigie de Guillaume-Tell, la statue de la liberté seraient des objets indécents ! Non, citoyens, rien n'élève plus l'âme, rien n'électrise davantage les sentiments que les bustes des héros, et loin de retrancher ces ornements je propose d'y ajouter les effigies de Brutus et de Caton. Quant à l'admission des aristocrates dans notre société, je ne suis point d'avis que vous le permettiez. Ne savons-nous pas qu'ils sont incorrigibles et qu'ils porteraient bientôt le trouble et le désordre dans notre société ? »

Le professeur, François se rendant compte qu'il avait fait une gaffe, prétend ne pas avoir été bien compris : il ne voulait parler que des « guirlandes de feuillage qui ne disent rien et qui peuvent choquer la religion des dévots. » Ces guirlandes, il conviendrait de les enlever. Deveyer renchérit : « Les guirlandes m'ont toujours déplu, elles sont plutôt de vains colifichets, des décorations de théâtre que des ornements dignes de décorer le salon d'un club politique. Il faut les enlever « pour notre propre dignité. »

(A suivre).

L. MOGEON.

La Patrie suisse. — Le numéro du 29 octobre nous apporte, illustrant une douzaine d'articles, une vingtaine de belles gravures : la figure populaire du général Herzog ; le colonel Rodolphe Kunz, ancien chef d'armée de l'artillerie ; M. Philippe Bridel, dont on a fêté, la vingtième année d'enseignement ; M. Charles Perrier, président du Grand Conseil neuchâtelois ; deux monuments, celui du général Herzog, à la caserne d'Aarau, et le monument élevé, aussi à Aarau, à la mémoire des soldats morts pendant la grande mobilisation ; deux superbes paysages, le Weisshorn, avec le glacier du Hohlicht et la vallée de Saas ; des reproductions d'œuvres d'art, du peintre Edouard Moreod ; sept scènes d'actualités ; le chœur Ukrainien, qui fait une tournée en Suisse. — E. A.

QUI VEUT DES TUYAUX

Il y a bien longtemps de cela, au temps de nos grand-pères, l'industrie était beaucoup moins développée qu'aujourd'hui, et chacun était obligé de confectionner lui-même les objets de première nécessité.

Or, en ce temps là, la municipalité du riant village de C., décida d'établir une fontaine publique, et comme on ne parlait pas encore de tuyaux de fonte, il fut convenu qu'on abattrait dans les forêts communales, le bois nécessaire et qu'on ferait percer des tuyaux par un spécialiste renommé habitant le canton et unique de son espèce. Les dispositions furent prises et les travaux commencés. Sur la place publique, les rondins soigneusement écorés furent entassés,

prêts à être transformés en tuyaux ; le célèbre perceur se mit à l'œuvre ; il avait achevé déjà de nombreuses pièces, lorsque pour une cause restée inconnue, il disparut un beau jour de la circulation et on ne le revit plus.

Hélas, il fallut abandonner les travaux, combler les tranchées, renoncer à la fontaine projetée et... vendre le bois dont la moitié à peu près avait été convertie en tuyaux.

C'est ainsi que quelques jours après, on pouvait lire l'annonce suivante affichée contre la laiterie du village :

« La Municipalité offre à vendre de gré à gré un lot de tuyaux percés et non percés. S'adresser à Monsieur le Syndic de la Commune. »

OCTAVE D.

LA DZENELHIE AO SYNDICO

ON veloceman — coumeint diont — que passavè dein on veladzo, l'avà eclaffa ouna balla dzenelhie à la mère Pingre, que lài demandé dix francs (vo sédè qu'ao dzor de vouè lè bftè sant rudo tsirè). Lo veloceman vao lài z'en baillà sa et lài laissà sa dzenelhie. La fenna ne vao rein rabattre, l'autro rein remettre, pas moian de s'arreindzi.

On va queri lo syndico, que l'irè on têt fin po mettrè d'accò lè dzein dein la coumena. Sò sa bourse, lài preind trei pices d'on franc, et de à monsu :

— Baillà-mè vo sa francs.

L'adtro lè lài baillè.

Et lo syndico de adon à la mère Pingre :

— Vouaiquie té dix francs. Baillè mè la dzenelhie. I-tou conteinta ?

— Oï, monsu lo syndico.

— Et vo, monsu ?

— Oï.

— Et mè assebin : la dzenelhie l'è fina grassa et l'è fè on bon patche !

A. R.

L'« Exode » et « Maison de Repos ». — La *Muse* nous donne comme second spectacle de la saison, deux œuvres inédites d'un jeune auteur lausannois, dont les ouvrages précédents permirent les plus grandes espérances.

M. César Amstein, s'est attaqué, cette fois, à une pièce en trois actes. *L'Exode*, — tel est son titre, — nous montre les dangers, pour les fils de paysans, de quitter la campagne et de céder au mirage des grandes villes. Cette œuvre très dramatique et habilement charpentée, sera supérieurement interprétée.

A titre de contraste, le spectacle sera terminé par *Maison de Repos*, une fantaisie-bouffe en un acte du même auteur, dont le succès n'est pas moins certain.

Ce spectacle sera donné au Grand Théâtre ce soir samedi 15 et mardi 18 novembre, à 8 h. 15. Location ouverte au bureau du théâtre.

L'im... ou l'opportun. — Est-ce que je vous dérange ?

— Pas le moins du monde.

— Vous alliez sortir, peut-être ?

— C'était pour me faire raser.

— Oh ! alors !

Et il s'assied.

Les lâcheurs. — On parlait des suicidés :

« Oh ! les suicidés, s'écrie quelqu'un, la société n'a pas à les regretter ; quel que soit le motif qui les pousse à se détruire, ce sont tous des gens qui manquent de savoir vivre. »

6 Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

LA FÉE AUX MIETTES

PAR

CHARLES NODIER

— La naine de Granville, reprit Michel, était une petite femme de deux pieds et demi au plus, dont la taille courte, et d'ailleurs assez svelte, était la moindre singularité. Personne ne lui avait connu ni origine ni parents ; et quant à son âge, il était tel

1 Voir *Conteur* 11 octobre 1919.